



- Programme de mobilité pour études CREPUQ (Québec, CANADA) -

--- Attention ! Mobilité pour études Erasmus possible à partir de la L2 ---
--- Durée de la période d'études : 1 semestre ou 1 année ---

N.B: les informations relatives à ce programme sont diffusées auprès des étudiants lors de la réunion d'information sur la mobilité à l'international qui se tient généralement chaque année en octobre ou novembre à l'UDC.

■ Le programme CREPUQ est destiné aux étudiants souhaitant partir dans une université québécoise.

■ Principe du programme et démarches à effectuer :

⚠ Avant son départ l'étudiant est soumis à la préinscription (selon le diplôme) et à l'inscription administrative à l'UDC.

Cette inscription est obligatoire avant le départ car sans l'avoir effectuée l'étudiant ne dispose d'aucun statut legal et ne peut pas percevoir le 1^{er} versement de sa bourse de mobilité!

- Il ne paie pas les frais d'inscription dans l'Université québécoise car c'est un échange CREPUQ.
- L'étudiant suit les cours et passe les examens dans l'Université d'accueil.

A la fin de son séjour d'études, le coordinateur Erasmus convertit les notes de l'étudiant qui obtient un diplôme de l'UDC (sous réserve de réussite aux examens pendant le séjour CREPUQ).

- L'étudiant doit se rendre au BRI pour se procurer davantage d'informations sur les modalités du programme CREPUQ.

- **Vers la mi-décembre/début janvier**, le BRI donne les codes d'accès à l'étudiant souhaitant candidater et lui communique les dates butoirs pour la remise du dossier CREPUQ.

Durant cette étape, le BRI accompagne l'étudiant dans sa première prise de contact avec le site web de la Crepuq: quelles universités disponibles selon la filière ? Quels sont les documents à joindre au dossier ?...

La demande de participation au programme CREPUQ se fait directement en ligne.

L'entretien est un peu long, l'étudiant doit donc venir au BRI à un moment de la journée où il ne sera pas pressé par son emploi du temps.

Le BRI oriente l'étudiant vers le coordinateur CREPUQ.

Bureau Relations Internationales

Responsable : Emilie Simon - Tél. : +33 (0)4 95 45 02 51 - Fax : +33 (0)4 95 45 33 16 – simon@univ-corse.fr
Bureau de la mobilité : Pauline Moynault - Tel : +33(0)4 95 45 06 46 – Fax: +33(0)4 95 45 33 04 – bureau-mobilite@univ-corse.fr
Gestion / Suivi mobilité : Marie Celio – Tel : + 33 (4) 95 45 02 23 – Fax : +33 (4) 95 45 33 17 – international1@univ-corse.fr
Università di Corsica Pasquale Paoli - Campus Mariani - 22, Avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte, France



-L'étudiant se met en contact avec le coordinateur CREPUQ pour évoquer avec lui la faisabilité de son projet de mobilité CREPUQ et élaborer son plan d'études pour chaque vœu d'université. Pour se faire il doit aller sur le site des universités choisies et établir sur une feuille la liste des cours qu'il souhaite suivre (30 crédits ECTS par semestre).

L'étudiant doit aussi contacter d'autres professeurs pour avoir des lettres de recommandations nécessaires à la constitution du dossier de candidature.

- Choix de l'établissement d'accueil :

En théorie, 3 choix d'université sont possibles selon les programmes d'études ouverts aux étudiants hors Québec.

Les choix d'universités se font sous forme de menu déroulant et en fonction de l'université sélectionnée en 1^{er} choix, à l'ouverture du menu déroulant pour la 2nde université, il n'y aura pratiquement plus d'université disponible. Idem pour le 3^{ème} choix.

La plupart des universités québécoises veulent être choisies en 1^{er} choix et n'accepteront pas les dossiers si elles sont en 2^{ème} ou 3^{ème} position. Ceci est clairement inscrit sur le site.

NB : Les dossiers pour le programme CREPUQ se font très tôt.

Les responsables CREPUQ doivent donc rapidement (janvier) donner une réponse à l'étudiant pour savoir s'il est autorisé à partir et à faire son dossier ou non.

■ **Dépôt du dossier complet au BRI**

- Le dossier doit être remis complet au BRI au moins 3 semaines avant la date limite indiquée pour chaque université car il faut prévoir les délais de la poste (sauf si le cachet de la poste fait foi).

-**Constitution du dossier :** lettre de motivation + carte id. + tous les relevés de notes depuis la 1^{ère} année + le programme suivi actuellement + le programme dispensé à l'UDC pendant la période d'études + lettres de recommandation + plan d'études pour chaque université signé par le coordinateur CREPUQ + test de langue (si université anglophone sauf si l'étudiant est inscrit en anglais) + formulaire de candidature complété en ligne puis imprimé.

Attention certaines universités demandent des pièces supplémentaires et un certain nombre d'exemplaires du dossier.

-L'étudiant doit systématiquement remettre une copie du dossier au BRI.

- **Le BRI fait un envoi groupé de tous les dossiers aux universités choisies en 1^{ère} position.**

Bureau Relations Internationales

Responsable : Emilie Simon - Tél. : +33 (0)4 95 45 02 51 - Fax : +33 (0)4 95 45 33 16 – simon@univ-corse.fr
Bureau de la mobilité : Pauline Moynault - Tel : +33(0)4 95 45 06 46 – Fax: +33(0)4 95 45 33 04 – bureau-mobilite@univ-corse.fr
Gestion / Suivi mobilité : Marie Celio – Tel : + 33 (4) 95 45 02 23 – Fax : +33 (4) 95 45 33 17 – international1@univ-corse.fr
Università di Corsica Pasquale Paoli - Campus Mariani - 22, Avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte, France



■ **Sélection des dossiers de candidature CREPUQ :**

Elle se fait par une commission pédagogique dans l'Université d'accueil.

Les réponses sont généralement envoyées directement à l'étudiant par mail et/ou par courrier en avril, mai ou juin selon l'Université.

■ **Bourses de mobilité à l'international dans le cadre du programme CREPUQ:**

Nb : chaque étudiant s'engage à rembourser totalement ou partiellement les allocations perçues s'il renonce à son séjour d'études ou l'interrompt sauf en cas de force majeure, s'il ne satisfait pas à son programme d'études, s'il ne remet pas les justificatifs demandés et ne respecte pas la date limite de remise de ces documents.

- Les bourses de mobilité CTC, MESR et FSE:

Bourse de mobilité de la CTC (si non boursier sur Critères sociaux du CROUS) **ou** du MESR (si boursier sur critères sociaux du CROUS). Bourse de Mobilité du Fonds Social Européen (FSE).

→ **Montant : 400€/mois** + versement d'une allocation avant le départ calculée en fonction de l'éloignement de la destination.

NB:

La bourse de mobilité de la CTC n'est pas cumulable avec celle du MESR.

La bourse du FSE est cumulable avec la bourse de la CTC et avec la bourse du MESR.

Les bourses de mobilité sont cumulables avec la bourse sur critères sociaux du CROUS.

Le financement accordé à chaque étudiant pour les séjours d'études à l'International est d'une durée maximale de 12 mois pour la CTC et le FSE tout au long du parcours universitaire et de 9 mois pour le MESR tout au long du parcours universitaire.

- Les modalités de paiement:

- **CTC** : un versement avant le départ dont le montant est fixé selon la destination du séjour, puis le montant total de la bourse de mobilité versé en 2 fois : 75% de cette somme versés à l'arrivée de l'étudiant dans l'université d'accueil*; 25% versés à son retour de mobilité*.

- **MESR** : un versement avant le départ dont le montant est fixé selon la destination du séjour, puis le montant total de la bourse de mobilité versé en 2 fois : 75% de cette somme versés à l'arrivée de l'étudiant dans l'université d'accueil*; 25% versés à son retour de mobilité*.

- **FSE** : un versement avant le départ dont le montant est fixé selon la destination du séjour, puis le montant total de la bourse de mobilité versé en 2 fois : 75% de cette somme versés à l'arrivée de l'étudiant dans l'université d'accueil*; 25% versés à son retour de mobilité*.

(*sous réserve de réception des pièces justificatives)

⚠ Les pièces justificatives doivent être remises au BRI au plus tard avant les vacances de la Noël de l'année civile en cours sans quoi le dernier versement ne sera pas perçu par l'étudiant.

Bureau Relations Internationales

Responsable : Emilie Simon - Tél. : +33 (0)4 95 45 02 51 - Fax : +33 (0)4 95 45 33 16 – simon@univ-corse.fr

Bureau de la mobilité : Pauline Moynault - Tel : +33(0)4 95 45 06 46 – Fax: +33(0)4 95 45 33 04 – bureau-mobilite@univ-corse.fr

Gestion / Suivi mobilité : Marie Celio – Tel : + 33 (4) 95 45 02 23 – Fax : +33 (4) 95 45 33 17 – international1@univ-corse.fr

Università di Corsica Pasquale Paoli - Campus Mariani - 22, Avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte, France



- Calendrier pour le dépôt des dossiers de demande de bourse de mobilité:

Départ au 1^{er} Sem ou l'année : dossier de bourse de mobilité à rendre complet au BRI avant le 1^{er} mai.

Départ au 2nd Sem : dossier de bourse de mobilité à rendre complet au BRI avant le 15 septembre.

Le dossier de demande de bourse de mobilité doit être remis au BRI avant le début du stage ou du séjour d'études.

Le cas échéant la demande ne sera pas recevable et ne sera pas traitée.

⚠ Il appartient donc à l'étudiant de s'informer sur le calendrier des commissions « Bourses de mobilité » qui ont lieu avant chaque CEVU (généralement en septembre, novembre, janvier, avril et mai-juin), afin d'anticiper le dépôt de son dossier de bourse avant le début du stage ou du séjour d'études.

Bureau Relations Internationales

Responsable : Emilie Simon - Tél. : +33 (0)4 95 45 02 51 - Fax : +33 (0)4 95 45 33 16 – simon@univ-corse.fr

Bureau de la mobilité : Pauline Moynault - Tél : +33(0)4 95 45 06 46 – Fax: +33(0)4 95 45 33 04 – bureau-mobilite@univ-corse.fr

Gestion / Suivi mobilité : Marie Celio – Tel : + 33 (4) 95 45 02 23 – Fax : +33 (4) 95 45 33 17 – international1@univ-corse.fr

Università di Corsica Pasquale Paoli - Campus Mariani - 22, Avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte, France